

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 27/02/2015

Date de convocation : 21/02/2015

PRESENTS : M. ZDAN Michel, Mme MANFRINATO Mélissa, Mme RIZZO Nadine, Mme RAMAHERRIRARINY Liliane, Mme LOUPADIERE Lynda, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme ROBECQUE Amandine, M. OLIVA Charles, Mme FLOURY Clara, Mme VILLAESCUSA Sylvie, M. SADJAK Henri, , DA SILVA CORREIA Manuel, Mme DEMESSANCE Florence

EXCUSES: M. MESPLES Noël (Pouvoir donné à Monsieur LORRAIN), DJOURI Fadhéla (Pouvoir donné à Mme ROBECQUE Amandine).

SECRETAIRE : Mme VILLAESCUSA Sylvie

COMPTE RENDU :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des sujets sont à rajouter dans l'ordre du jour notamment :

- Emplacement réservé n° 5
- Signature électronique - dématérialisation

Le conseil municipal accepte de rajouter ces sujets dans l'ordre du jour.

- 1) Recrutement pour remplacement agent en congé maladie

- * Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme AZEMA Odile a eu un accident (à caractère privé), qu'elle est donc en arrêt de travail et qu'il y a lieu de la remplacer. Il explique qu'il a pris un arrêté pour besoin saisonnier en date du 13/02/2015 pour sursoir à son remplacement et a recruté Mme WAEYTENS Nicole domiciliée à Rouge. Cet arrêté se terminant le 27/02/2015, il y a lieu de prendre une délibération autorisant Monsieur le Maire à embaucher une personne de manière contractuelle ou pour palier au manque d'effectif en cas de surcharge de travail...

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- 2) Compétence numérique de la CCVA

- * Monsieur LORRAIN expose au Conseil Municipal que le Conseil Général de la Haute-Garonne a élaboré un Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique (SDAN) qui vise à couvrir progressivement le territoire départemental en très haut débit, d'ici 15 à 20 ans. Ce schéma est découpé en 3 phases :

1^{ère} phase prévoit :

Le raccordement en fibre optique jusqu'au domicile de 80 % des foyers de la Haute-Garonne

2^{ème} phase prévoit :

Le raccordement en fibre optique de près de 95 % du territoire départemental.

3^{ème} phase devrait assurer la desserte en fibre optique de la quasi-totalité du territoire.

Monsieur LORRAIN indique que la CCVA acquiert la compétence communication électronique et qu'elle a modifié ses statuts et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déléguer la compétence communication électronique à la CCVA et approuve le projet modification statutaire.

- 3) Compétence - pouvoir de police / ANTAI (PV électronique)

- * Suite aux travaux Pool Routier et aux amendes de police, Monsieur le Maire souhaite mettre en place le pouvoir de police afin de faire respecter la sécurité routière notamment le stationnement car cette compétence ne revient plus à la gendarmerie mais à la Collectivité soit le Maire et toute personne ayant acquis cette compétence en pouvoir de police par délégation de monsieur le maire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déléguer ses pouvoirs de police aux quatre adjoints et à l'employé communal : -Monsieur TECLES qui, après proposition, a accepté cette nouvelle mission ; une formation devant lui être donnée.

Pour la mise en place de la verbalisation électronique, il y a lieu de signer une convention avec la sous-préfecture.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déléguer ses pouvoirs de police aux quatre adjoints et à Monsieur TECLES et à signer la convention avec la sous-préfecture.

A ces effets, Monsieur le Maire demande à Mme RAMAHERIRARINY de faire un article pour le journal local afin d'en informer la population.

-4) COLOMIERS HABITAT – Rendez-vous le 19/03/2015

- * Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous aura lieu le 19/03/2015 concernant le projet de lotissement de « Rouge – Souleila de Loumaing ». il sera question d'aborder le planning de réalisation, le DCE... et autres procédures qui devront se mettre en place d'ici la mise en location. Toutes les personnes intéressées seront les bienvenues.

-5) Devis Rétroprojecteur dans la Salle Polyvalente

- * Monsieur LORRAIN présente deux devis concernant l'équipement d'un rétroprojecteur encastré dans le mur de la Salle Polyvalente pour des réunions.

Entreprise EBE de Labarthe sur Lèze pour un montant de 5762.89 € HT

Entreprise VEELEC pour un montant de 8606 € HT

Monsieur le Maire, après avoir comparé les propositions et constaté des écarts substantiels tant au niveau des prestations que des fournitures non comparables, ce qui justifie la différence importante de prix, propose au Conseil Municipal de délibérer pour équiper la salle polyvalente d'un rétroprojecteur et d'accepter la proposition technique et financière de l'entreprise VEELEC ; même si l'offre paraît cohérente, une renégociation devra donc être engagée.

Le Conseil Municipal approuve et accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise VEELEC.

-6) Centre de Gestion – Service Retraite

- * Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il s'agit d'une reconduction des contrats auprès de la CNRACL pour le personnel communal.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire ce contrat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

-7) Plan de Sauvegarde

- * Mme MANFRINATO Mélissa indique qu'elle est en cours de rédaction du DICRIM ; ce document sera à porter à la connaissance de la population : - livret d'accueil et journal local. Il servira de base au PCS obligatoire (Plan Communal de Sauvegarde), c'est pourquoi dès la rédaction de la trame principale

en ébauche du PCS, un RDV sera pris auprès des services de la préfecture afin de l'ajuster aux impératifs soulignés par la loi ; cela devrait se situer au mois d'avril 2015.

-8) Emplacement réservé n° 5

* Cheminement constitué des parcelles :- N° 1259 pour 279 m² et - N° 893 pour 508 m² sises entre la route de Caujac et la servitude privée située à « Bagnos bas ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une grande partie de ces acquisitions se font sans difficultés particulières.

Concernant la parcelle N°1259 pour 279 m², le propriétaire en cession de ce cheminement nous fait remarquer qu'il a à subir « *la perte de jouissance de son intimité sur le vis-à-vis immédiat de son terrain, là où il avait emménagé une aire de détente privative (piscine)... et depuis la création de cette voie publique beaucoup de personnes s'arrêtent, et par curiosité ils regardent chez lui...* ». par conséquent « *il demande à Monsieur le Maire de participer aux frais de rehausse du mur* ». Monsieur le Maire informe qu'en effet, lors de sa vente, ce bien n'était grevé d'aucune servitude publique et qu'à son sens, le requérant émettait là une requête défendable.

Dès lors, une prospective en connaissance du coût qu'entraînerait un tel dédommagement a été menée. Il en ressort que la plus-value générée reste raisonnable puisque très inférieure à un achat de terrain à bâtir. Il propose donc que le conseil municipal accepte une offre d'achat du terrain pour un montant forfaitaire de : 1280.80 € correspondant au prix des travaux nécessaires à contrecarrer les nuisances évoquées. Il souligne qu'il est convenu avec le propriétaire qu'il restera seul maître d'ouvrage des travaux à réaliser, la collectivité ne devant nullement assumer l'entretien ou le vieillissement des ouvrages à créer.

Il demande autorisation pour représenter la commune et établir tous actes nécessaires à ces fins (géomètre, notaire...).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des propositions faite par Monsieur le Maire et l'autorise dans toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

- 9) Signature électronique

Dématérialisation – Proposition commerciale de Berger Levrault estimée à 1500 € environ.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

-10) Questions diverses

* Recensement de la population : 561 habitants

* Assemblée Général ATD : lundi à 10 h à la salle polyvalente à RIEU VOLVESTRE.

* Appel à subvention :

- Arbre et paysage d'autan : débat prochain budget
- ADAPEI : handicapés mentaux (association locale) : débat prochain budget
- AFM Téléthon : maladie orpheline – loisir en famille : débat prochain budget

* Le 14 juillet 2015 :

Monsieur CARRIE (HELLO DANCE) propose ses services pour l'animation du 14/07/2015, Le conseil n'accepte pas cette proposition et charge la commission des festivités de trouver un autre prestataire. Il rappelle pour mémoire : - Budget musique 650 € + feu d'artifice = 2500 € en totalité.

* APPROVERT :

Devis traitement des arbres : prochain budget

* PICARD :

Suite à la demande du personnel, Mme FLOURY a demandé un devis auprès de l'entreprise PICARD pour les équipements suivant :

- Un souffleur dorsal devis estimé à 600 € TTC
- Un karcher haute- pression devis estimé à 596.70 € HT (matériel professionnel)
- Un compresseur devis estimé à 220.25 € HT

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs auprès d'autres entreprises et de prévoir ce matériel dans le prochain budget pour répondre au mieux à la demande du personnel.

* SUNSET :

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur LORRAIN de doubler les enceintes pour avoir une meilleure sonorisation. L'entreprise SUNSET a envoyé un devis estimé à 979.50 €. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voir si ce matériel ne peut être inclus dans le devis du rétroprojecteur afin d'assurer la sonorisation de l'ensemble ; de fait, le groupement de ces équipements pourrait être soumis à demande de subvention globale auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

* DEVIS concernant l'environnement du village :

La Collectivité n'ayant pas le matériel nécessaire pour arranger les différentes grilles en fer forgé détériorées, Madame FLOURY a fait venir un ferronnier Monsieur LASSEGUETTE.

Il en retourne :

- pour la mise en place d'une grille à la croix du village et de revoir la ferronnerie, autour de la vierge, sur la place de l'église. La réparation est estimée à 1600 € mais Madame FLOURY indique qu'elle est dans l'attente d'un autre devis.

Madame FLOURY indique au Conseil Municipal avoir fait un inventaire du matériel environnemental pour améliorer le cadre de vie du village et notamment l'installation de divers équipements:

- Table banc pique-nique en bois au lavoir
- Table pique-nique
- Jardinières (au niveau de la façade du préau)
- Bancs
- Poubelles à papier
- Distributeur canin

Madame FLOURY estime le budget global à 2 120 € HT environ.

Concernant la mise en place d'une table de pique nique au lavoir, Monsieur le Maire émet des réserves à cause du bâtiment abandonné qui porte atteinte à la sécurité dans le périmètre immédiat. De fait, une « table pique-nique » suppose familles et enfants... et donc nécessité d'une vigilance de tous les instants... ce qui n'est pas garanti.

Il souligne qu'un courrier en recours pour sécuriser le bâtiment en ruine ou nous le céder, a été communiqué au mandataire en charge de gestion de l'entreprise défailiante propriétaire et aujourd'hui en liquidation ; par contre pourquoi pas un simple banc dans un premier temps.

* SDEHG :

Concernant les compteurs professionnels jaunes, la collectivité est dans l'obligation de faire une mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour souscrire un nouveau contrat. Le SDEHG propose à la Collectivité de s'associer avec eux pour faire une étude de marché de l'énergie globalement plus favorable. Le SDEHG demande à la Collectivité l'autorisation de communication des données.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de communiquer au SDEHG les données de consommation.

* BAR : Peinture des ferronneries

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les gérants du Bar lui ont demandé s'ils pouvaient être provisionnés de la peinture nécessaire au rafraîchissement des ferronneries de l'entrée ; la commune fournirait la peinture, les gérants se chargeant de la mise en œuvre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

* ELECTIONS du 22 et 29 Mars.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'être disponible à ces dates et de mettre en place un planning de tenue du bureau de vote.

* 14 MARS : NETTOYAGE DE PRINTEMPS : Rendez-vous à 8h à PUYDANIEL

Monsieur le Maire informe le déroulement de la matinée.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un petit mot doit être fait pour informer les administrés, dans les 15 jours, et en même temps distribuer le bulletin du SMIVOM.

* Association GRAZAC LOISIRS

Cette association redémarre avec une nouvelle équipe et présente de nouvelles festivités (loto, randonnées nocturnes, réveillon 2015, vide grenier ...).

Séance levée à 00h00

Approuvé le 25 avril 2015 à l'unanimité

M. ZDAN	M. MESPLES
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme VILLAESCUSA	Mme DJOURI
Mme DEMESSANCE	Mme RAMAHERIRARINY
Mme MANFRINATO	Mme FLOURY
Mme RIZZO	M. SAJDAK
M. DA SILVA CORREIA	M. OLIVA
Mme LOUPADIERE	